

Signalétique pour les jalonnements cyclables : uniformité avec le Conseil Général du Doubs

Rapporteur : M. Jean-Claude ROY, Vice-Président

AVIS			
Commission n°4		Bureau	
séance du 06/10/03	favorable	séance du 23/10/03	favorable

Contexte :

En décembre 2002, le Conseil Général du Doubs a adopté son schéma directeur des aménagements et itinéraires cyclables, dénommé « le Doubs à vélo ». Afin d'organiser cette nouvelle offre cyclable, une signalisation et un jalonnement doivent être mis en place. Pour ce faire le Conseil Général travaille en collaboration avec les différentes institutions mettant en œuvre des politiques cyclables (CAGB, CAPM, Communauté de communes du Larmont, ville de Pontarlier et région de Franche-Comté).

Charte sur la signalisation et jalonnement cyclable

Le Conseil Général du Doubs souhaite mettre en œuvre une Charte sur « la signalisation et le jalonnement cyclable » afin d'assurer une homogénéité dans la prévention et l'information des usagers sur les itinéraires cyclables.

1. Objectifs

Cette charte a pour objectifs :

- ⇒ d'offrir une signalisation et un jalonnement cyclables continus, homogènes, simples, lisibles cohérents et sécurisés aux cyclistes à l'échelle du département du Doubs ;
- ⇒ d'éviter les dysfonctionnements constatés en matière de signalétique cyclable en prenant en compte la réglementation en vigueur ;
- ⇒ de définir un cahier technique de la signalétique cyclable à mettre en œuvre sur le département utilisable par les collectivités dans le cadre de la mise en œuvre de leurs aménagements destinés au vélo.

2. Cadre réglementaire

La signalisation et les aménagements cyclables font l'objet d'une réglementation précise (arrêté du 31 juillet 2002 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes).

La charte se placera donc dans ce cadre réglementaire.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **décide la réalisation d'une charte sur la signalisation et le jalonnement cyclable applicable sur le périmètre de la CAGB et commune à l'ensemble du département.**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette charte.**

Pour extrait conforme,

Le Président